Étude :
La place de l'histoire au Sénat

(2005 - 2025)

AUTEUR : EVE-MARIE BRONSTUN,
CHARGÉE DE MISSION À LA FONDATION NAPOLÉON



MÉTHODOLOGIE

MÉTHODOLOGIE

À partir des données issues du site institutionnel du Sénat français, nous proposons ici une analyse systématique des questions parlementaires portant sur trois axes majeurs : les programmes scolaires d'histoire (primaire et secondaire), les relations franco-allemandes en lien avec l'histoire et la politique mémorielle.

Cette exploitation nous a permis d'identifier les thématiques qui suscitent débat au sein de la Haute Assemblée. Elle offre également un éclairage sur le degré d'engagement des ministres, appréhendé à travers la nature, la fréquence et, le cas échéant, l'absence de réponses apportées.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à l'ancrage territorial et politique des sénateurs à l'origine des questions. Le recensement de leurs départements et appartenances partisanes permet ainsi de dégager d'éventuelles dynamiques différenciées, révélant des sensibilités ou priorités spécifiques selon les territoires et les orientations politiques.

Le corpus étudié couvre la période, allant du 1er janvier 2005 au 12 décembre 2025, garantissant une analyse inscrite dans la durée et propice à l'identification d'évolutions significatives.

Cette étude a été réalisée par Eve-Marie Bronstun, alternante de Master 2 de l'ICES - Institut Catholique de Vendée, dans le cadre d'une mission confiée par l'Observatoire Histoire & Vie publique, sous la supervision de Pierre Branda, directeur de l'Observatoire Histoire & Vie publique, en collaboration avec François Houdecek, responsable d'analyses de l'Observatoire Histoire & Vie publique, et Camille Crunchant, responsable d'édition scientifique.

L'HISTOIRE AU PRISME DU POLITIQUE

Sur **vingt ans**, un **premier constat** s'impose : l**e Sénat parle moins d'histoire que de mémoire**. Les questions se concentrent sur des passés encore sensibles — guerres mondiales, Algérie, Résistance — tandis que d'autres périodes, plus anciennes, restent en marge. **Ce déséquilibre traduit une véritable hiérarchie des mémoires, voire une sélection implicite**.

Autre tendance nette : l'attention portée au patrimoine de proximité. Églises, moulins, bâtiments anciens suscitent de nombreuses interventions. Derrière ces sujets, une même logique : **l'histoire est mobilisée moins comme savoir que comme vecteur d'identité et d'attachement**. Acteur public, le politique s'y fait aussi relais d'émotions.

Les clivages politiques sont également marqués. **La gauche concentrent 42 % de leurs questions sur les programmes scolaires, quand la droite privilégie la politique mémorielle**.

Selon l'origine géographique des sénateurs, les différences sont également très marquées. Le **Grand Est domine (22 % des questions)**, suivi de **l'Île-de-France (16 %)** et d**es Hauts-de-France (11 %)**. Des territoires où **l'histoire et le patrimoine demeurent des marqueurs forts**, directement reflétés dans l'activité parlementaire.

Enfin, certains profils individuels se détachent nettement. **Jean-Louis Masson (sénateur de 2001 à 2023)** concentre à lui seul **28 questions**, soit l'essentiel des contributions de la Moselle et des non-inscrits. **Jacques Legendre (sénateur de 1992 à 2011)** suit avec **15 questions**, couvrant l'intégralité des interventions du Nord et une part significative de celles de l'UMP.

Au total, 309* questions ont été recensées sur vingt ans, soit à peine 0,2 % de l'ensemble des questions posées au Sénat. Une proportion faible, mais ponctuellement rehaussée par des sujets liés à l'actualité, ce qui traduit un intérêt plus circonstancié que pérenne.

**AU TOTAL, 315 QUESTIONS ONT ÉTÉ RECENSÉES, DONT SIX RELÈVENT DE PLUSIEURS THÉMATIQUES (UNE COMMUNE À « MANUEL FRANCO-ALLEMAND » ET « PROGRAMME SCOLAIRE », ET CINQ À « HISTOIRE FRANCO-ALLEMANDE » ET « POLITIQUE MÉMORIELLE »). LES RAPPELS NE SONT PAS COMPTABILISÉS COMME DE NOUVELLES QUESTIONS.*

LA PLACE GLOBALE DE L'HISTOIRE EN CHIFFRES

OBSERVATOIRE
HISTOIRE
VIE PUBLIQUE

LA PLACE GLOBALE DE L'HISTOIRE EN CHIFFRES

En vingt ans, l'histoire n'occupe qu'une place marginale dans les questions parlementaires — mais elle n'en reste pas moins présente. Derrière les chiffres, des dynamiques apparaissent : priorités politiques, ancrages territoriaux, moments de crispation. Les résultats ne sont pas neutres : ils dessinent une manière de penser et d'utiliser le passé. C'est cette lecture que propose cette première partie.

Sur la période étudiée, deux grands blocs politiques dominent nettement les débats : les socialistes, avec 116 questions, et la droite républicaine (RPR, puis UMP, puis LR), avec 90. À eux seuls, ils structurent l'essentiel "des prises de parole" sur ces sujets.

L'ancrage territorial est tout aussi marqué. Certains départements se distinguent par leur forte activité : la Moselle (28 questions) et Paris (22) arrivent en tête, suivis par l'Aude et la Marne (16 chacune), le Nord (15), la Drôme (12) et le Pas-de-Calais (9). Ces concentrations traduisent des sensibilités locales fortes à l'histoire et au patrimoine.

L'analyse chronologique fait émerger deux pics significatifs : 2012 (45 questions) et 2021 (31). Ces hausses ne sont pas anodines. Elles s'inscrivent dans des contextes précis — réforme du baccalauréat pour la première, sortie de crise COVID pour la seconde — qui réactivent le recours à l'histoire dans le débat public.

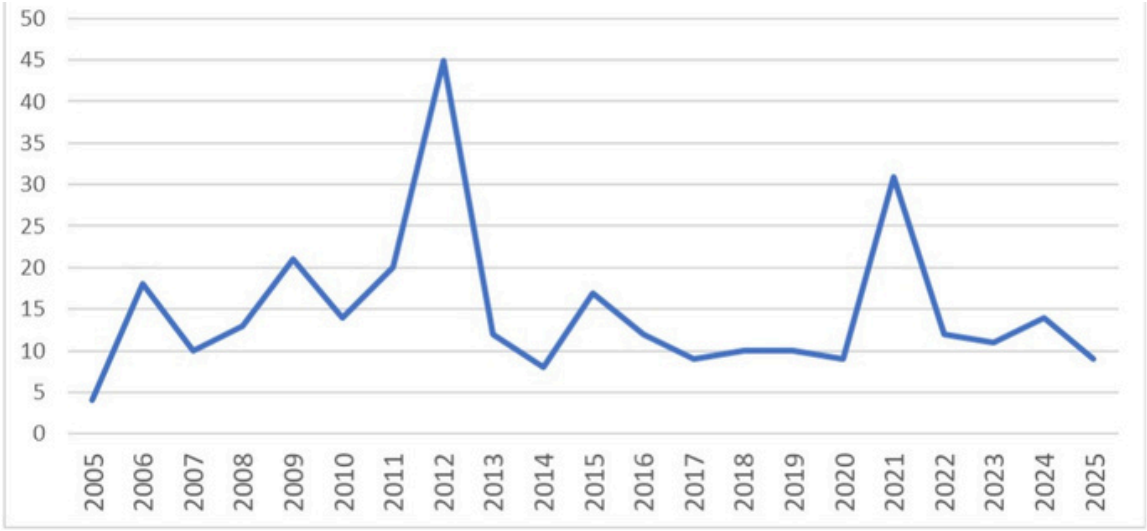
Pour structurer l'analyse, trois grands axes ont été retenus : les programmes scolaires d'histoire-géographie, les relations franco-allemandes en lien avec l'histoire et la politique mémorielle.

Les questions liées à la mémoire dominent largement, loin devant celles consacrées aux programmes scolaires (21 %), tandis que les relations franco-allemandes restent marginales (4 %).

La suite du rapport s'organise autour de ces trois axes. Chacun fera l'objet d'une analyse, par sous-thèmes, afin d'en dégager les logiques propres. L'étude s'ouvrira sur les programmes scolaires, se poursuivra avec les relations franco-allemandes, puis la politique mémorielle.

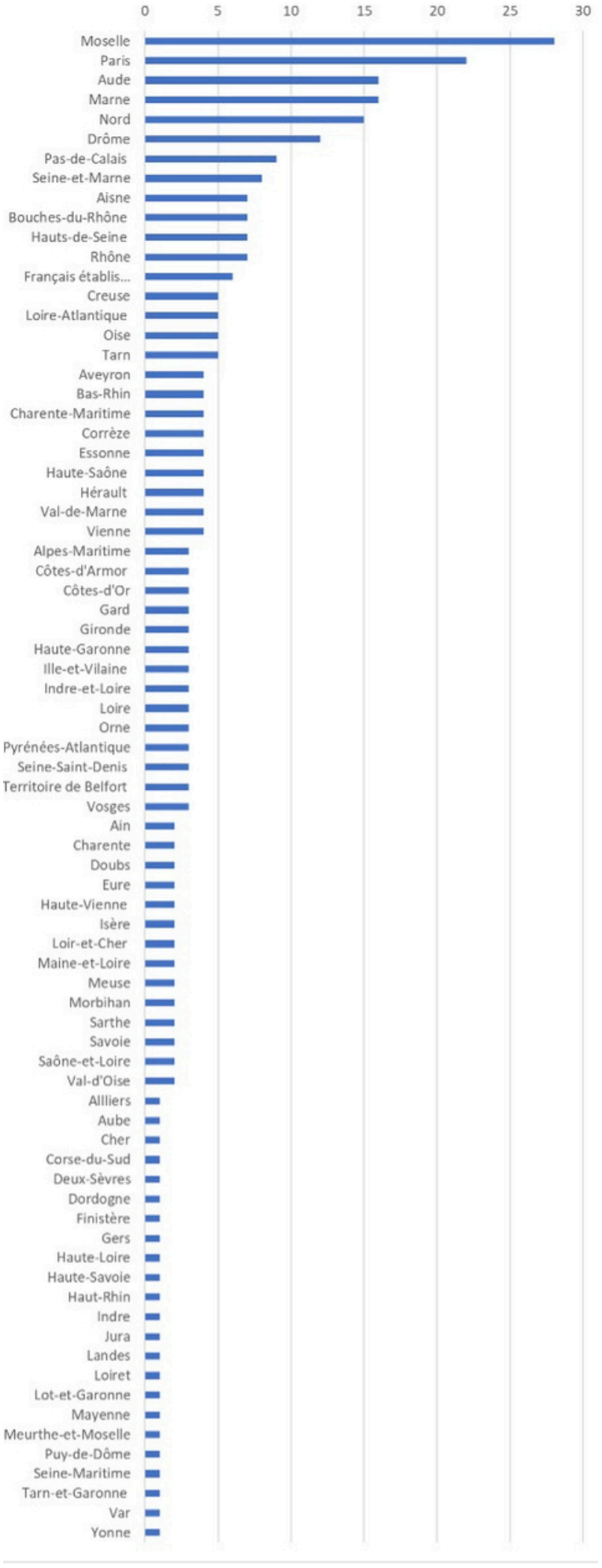
Sur 309 questions recensées, 24 sont restées sans réponse, soit 7,7 %. Si certaines absences s'expliquent par des fins de mandat ou des décès, elles n'en soulignent pas moins un angle mort. Ces questions existent, et leur traitement inachevé interroge.

NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR ANNÉE (2005-2025)



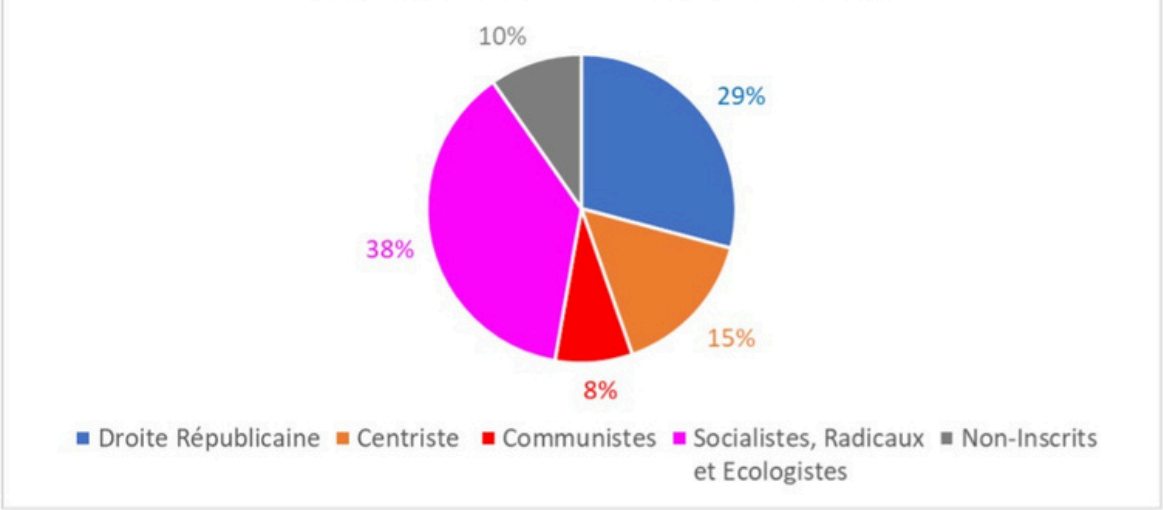
LA PLACE GLOBALE
DE L'HISTOIRE EN CHIFFRES

NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR DÉPARTEMENT

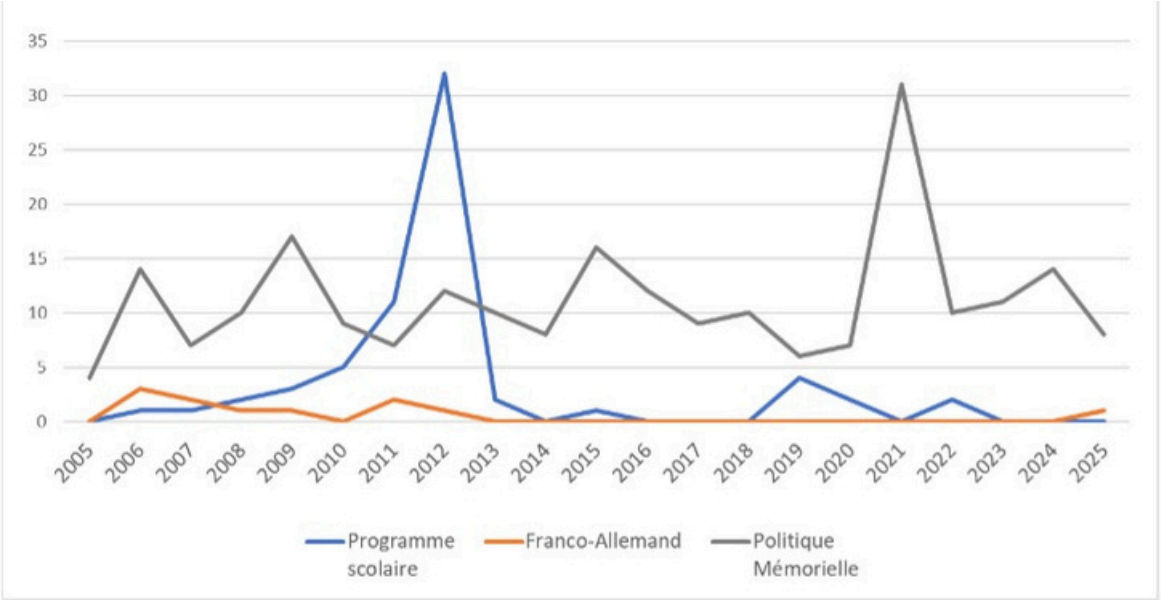


OBSERVATOIRE
HISTOIRE & VIE PUBLIQUE

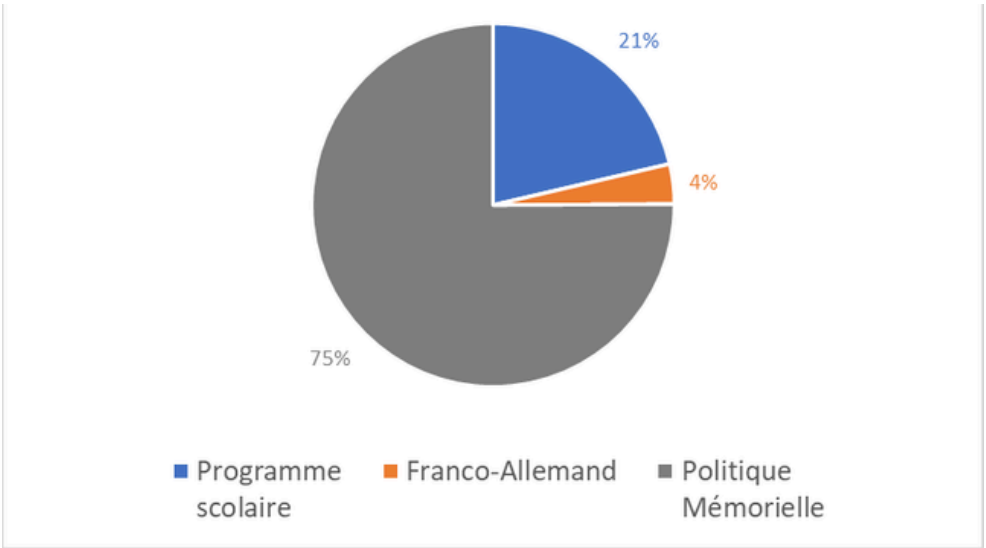
POURCENTAGE DES QUESTIONS POSÉES PAR COURANT POLITIQUE (2005-2025)



NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR THÈME PAR ANNÉE (2005-2025)



NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR THÈME PAR ANNÉE (2005-2025)



LA PLACE GLOBALE DE L'HISTOIRE EN CHIFFRES

LE PROGRAMME SCOLAIRE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

OBSERVATOIRE
HISTOIRE
VIE PUBLIQUE

LE PROGRAMME SCOLAIRE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

En l'espace de vingt années, les programmes scolaires ont suscité peu d'interventions. Cependant, un sujet a été assez largement évoqué : la réforme du baccalauréat de 2010.

EN CHIFFRES

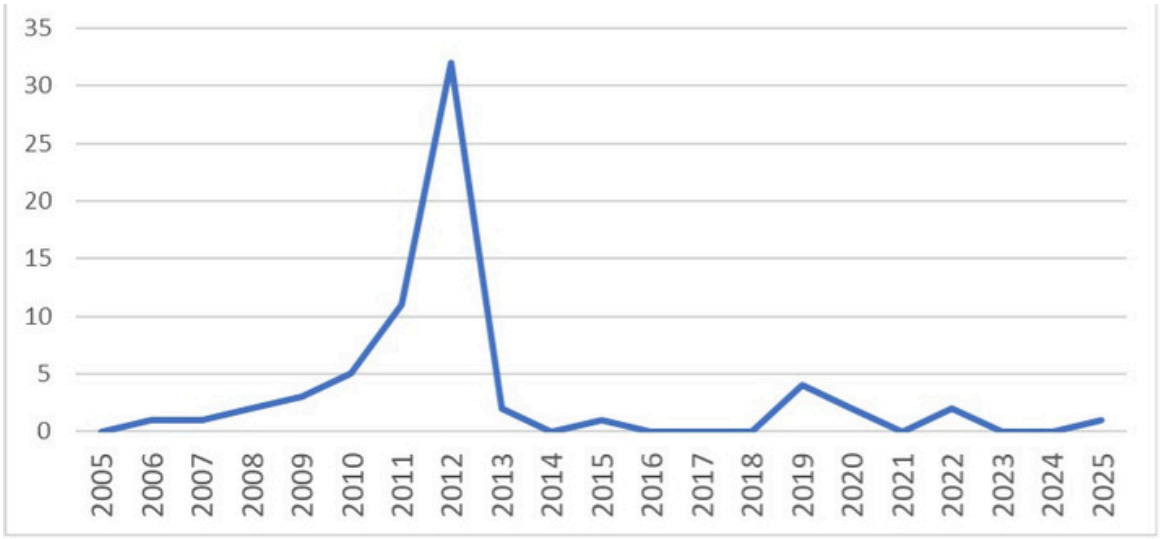
Le programme d'histoire-géographie reste, sur vingt ans, un parent pauvre du débat parlementaire : 67 questions seulement, dont 53 concentrées sur un seul objet — la réforme du baccalauréat de 2010. Le sujet n'émerge réellement que lorsqu'il devient conflictuel, laissant peu de place à une réflexion continue sur l'enseignement de l'histoire.

Le positionnement politique des sénateurs ayant posé des questions est net. En pourcentage, les socialistes dominent (42 %), suivis des socialistes-écologistes (13 %). L'UMP (puis LR) arrive loin derrière (9 %). L'école, et en particulier l'histoire, apparaissent ici comme un terrain d'investissement privilégié à gauche.

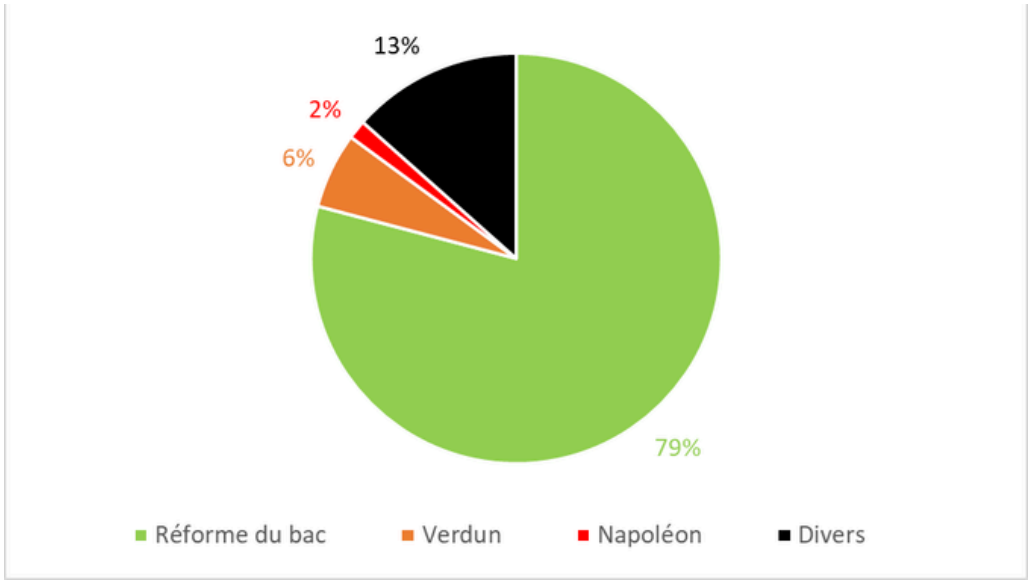
La répartition territoriale est limitée : 36 départements seulement se sont exprimés. La Moselle et l'Aude arrivent en tête (5 questions chacune), suivies du Pas-de-Calais et de l'Aisne (4). Une géographie concentrée, principalement dans le Nord et le Nord-Est, avec une extension vers le Languedoc-Roussillon.
La chronologie confirme cette logique de concentration. L'année 2012 marque un pic très net (32 questions), directement lié à la réforme du baccalauréat. Ce moment cristallise les tensions et révèle un mécontentement marqué des acteurs concernés.

Enfin, sur l'ensemble de la période, après la réforme du baccalauréat, deux autres sujets ont retenu l'attention des sénateurs, mais à des niveaux moindres : la bataille de Verdun et la question napoléonienne.

NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR ANNÉE (2005-2025)



POURCENTAGE DES QUESTIONS POSÉES SELON LES SOUS-THÈMES (2005-2025)



LE PROGRAMME SCOLAIRE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

PROPOS
DES PRINCIPAUX SUJETS

- **LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT (53 QUESTIONS)**

La réforme du baccalauréat et du lycée engagée en 2010 par le ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel fait l'objet de débats au Sénat, notamment lors de la séance du 21 octobre 2009 consacrée à la réforme des lycées. Les sénateurs y discutent principalement de la réorganisation du lycée général et technologique, de l'accompagnement personnalisé des élèves, de l'orientation progressive ainsi que de la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans. Jacques Legendre, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, rappelle alors que le Sénat travaille depuis plusieurs années sur ces questions à travers différentes missions d'information consacrées à la réforme du baccalauréat et à l'accès aux classes préparatoires. Il souligne également que l'essentiel de la réforme doit être mis en œuvre par voie réglementaire et non par une loi soumise au vote parlementaire.

Cette réforme s'appuie directement sur les travaux de Richard Descoings, chargé d'une mission nationale de consultation. Pendant plusieurs mois, il parcourt les lycées, rencontre enseignants et élèves, et observe concrètement les limites du système. L'objectif est clair : sortir d'une réforme théorique pour construire un projet ancré dans les réalités du terrain.

Au total, 76 départements sont visités. Cette démarche vise à mieux comprendre les parcours des élèves, leurs difficultés d'orientation et les attentes du monde post-bac. La réforme s'inscrit ainsi dans une logique d'adaptation : mieux préparer les lycéens à l'enseignement supérieur et au monde professionnel.

De cette enquête émergent quatre priorités structurantes : le renforcement des langues vivantes, le rééquilibrage des séries générales (S, L, ES), la revalorisation des filières technologiques et professionnelles, et une refonte de l'orientation. Sur chacun de ces axes, des propositions concrètes sont formulées, avec une constante : intégrer la parole des acteurs de terrain. Élèves comme enseignants sont associés à la réflexion, dans une volonté affichée de construire une réforme partagée — même si, dans les faits, elle suscitera rapidement de fortes tensions, notamment autour de la place de l'histoire-géographie.

Le volume de questions dans les années 2010 traduit un fort intérêt pour cette réforme, avec un pic en 2012 qui révèle un mécontentement marqué, notamment autour de l'histoire-géographie. Le principal point de désaccord concerne les horaires en série S. Initialement supprimée en terminale, la discipline est avancée en première, avec quatre heures hebdomadaires et une option facultative en terminale. Mais cette option, rarement proposée dans les établissements, entraîne dans les faits une diminution de l'enseignement de l'histoire-géographie pour les élèves scientifiques.

Face aux critiques des enseignants, des associations disciplinaires et de nombreux parlementaires, l'histoire-géographie est finalement réintroduite en terminale S, signe d'un ajustement imposé par les réactions du terrain et par la pression du débat public.

Exemples de questions sénatoriales
portant sur la réforme du baccalauréat de 2010 :

• Enseignement de l'histoire-géographie en première et terminale scientifiques (question du 22 décembre 2011 par René Teulade (Corrèze - SOC-EELVr))
Réponse du secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative le 12 février 2012 :
M. René Teulade cite Martin Luther King, qui s'exclamait : « Ce n'est pas nous qui faisons l'histoire. C'est l'histoire qui nous fait. »
Mme Jeannette Bougrab, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative « je ne peux pas vous laisser dire que l'enseignement de l'histoire serait devenu anecdotique au seul motif qu'il est désormais optionnel pour une seule année d'une seule série de notre lycée : la terminale S. Au contraire, cet enseignement a été valorisé et renforcé. En effet, comme vous l'avez vous-même rappelé, l'horaire de la discipline a été largement accru en première S, puisqu'il a été porté de deux heures et demie à quatre heures par semaine. De plus, l'option de deux heures proposée en terminale S permettra aux élèves qui la choisiront de faire plus d'histoire que précédemment. »
M. René Teulade « Ayant participé, comme beaucoup d'autres, à la construction des emplois du temps dans nos établissements publics, je sais que lorsqu'un enseignement est facultatif les élèves ne sont pas si nombreux à le choisir. Ce sera d'autant plus vrai pour l'enseignement de l'histoire dans une série où les matières scientifiques - mathématiques, biologie, physique - accaparent l'emploi du temps ! »

• La disparition de « La France » des nouveaux programmes de première
(question du 12 juillet 2012 de Jean-Pierre Chevènement (Territoire de Belfort, RDSE))
Note : géographie de la France n'est toujours pas au lycée et il ne la voit pas au collège non plus
Réponse du ministère de l'Éducation nationale le 29 novembre 2012 :
Le ministère défend le programme de géographie de Première (2011) « France et Europe : dynamiques des territoires dans la mondialisation », soulignant qu'il accorde une part majoritaire au territoire national par rapport à l'ancien programme. Le thème 2, consacré à « aménager et développer le territoire français », représente la moitié du temps d'enseignement annuel (24-26 heures). Cette approche concrète et dynamique des territoires français vise à former une citoyenneté éclairée et responsable, en phase avec le rétablissement de l'histoire-géographie obligatoire en Terminale scientifique.

- **VERDUN (4 QUESTIONS)**

Peu nombreuses, les questions sur Verdun sont néanmoins révélatrices. Elles pointent une inquiétude claire : celle d'un effacement progressif de la bataille dans les programmes et les manuels scolaires.

Elles sont portées notamment par Jean-Louis Masson et Franck Menonville, deux élus issus de territoires directement marqués par cet héritage, ce qui renforce la légitimité de leur interpellation. Le premier est mosellan, le second meusien.

Devant les inquiétudes, la réponse du ministère se veut rassurante : Verdun reste un passage incontournable de l'enseignement de la Première Guerre mondiale, y compris dans sa dimension mémorielle. Il rappelle également que les manuels scolaires relèvent de la liberté éditoriale des éditeurs, tout en étant tenus de respecter les programmes nationaux.

- **NAPOLÉON IER (1 QUESTION)**

La période napoléonienne est quasi absente des débats : une seule question en vingt ans, posée en 2015 par Alain Houpert, dans le contexte du bicentenaire de la bataille de Waterloo.

Elle pointe un angle mort des programmes de CM2 : un passage direct de la Révolution à la Troisième République, laissant de côté près d'un siècle d'histoire.
Cette question est restée sans réponse — un silence révélateur du faible poids de cette période dans les préoccupations scolaires, voire d'un errement pédagogique qui efface une partie du XIXe siècle des programmes.

- **DIVERS (9 QUESTIONS)**

Plusieurs questions ciblent les manuels scolaires et leurs contenus sensibles : autocensure supposée, choix de sources religieuses ou encore usage de termes comme « Nakba » (« Catastrophe » de la défaites des pays arabes en 1948). En creux, une même exigence : recentrer les manuels sur des travaux d'historiens, à distance des enjeux politiques ou militants. Le ministère rappelle une ligne constante : liberté éditoriale des éditeurs, dans le cadre des programmes.

Derrière ces débats, une inquiétude plus large affleure : celle d'un affaiblissement de l'exigence historique face au « politiquement correct ». Elle apparaît notamment dans les interrogations sur l'enseignement de l'esclavage, auxquelles le ministère répond en affirmant l'ancrage des programmes dans la recherche scientifique.

La question de la mémoire s'invite également, avec la volonté de renforcer les visites de lieux et les pratiques commémoratives. Mais ces propositions restent, pour certaines, sans réponse.Enfin, des demandes plus ciblées émergent : absence de la Commune de Paris dans les programmes, ou souhait d'adapter les enseignements en Alsace-Moselle autour des guerres franco-allemandes. Le ministère refuse toute dérogation territoriale, tout en laissant aux enseignants une marge d'initiative. Certaines de ces questions, là encore, n'ont pas reçu de réponse.

L'HISTOIRE FRANCO-ALLEMANDE

OBSERVATOIRE
HISTOIRE
VIE PUBLIQUE

La part des questions relatives à l'histoire franco-allemande n'en est pas moins révélatrice. Peu de questions, mais des sujets sensibles, souvent ancrés dans des territoires marqués par l'histoire. Entre mémoire, transmission et coopération, ces interventions questionnent aussi la place de l'histoire franco-allemande selon l'angle linguistique.

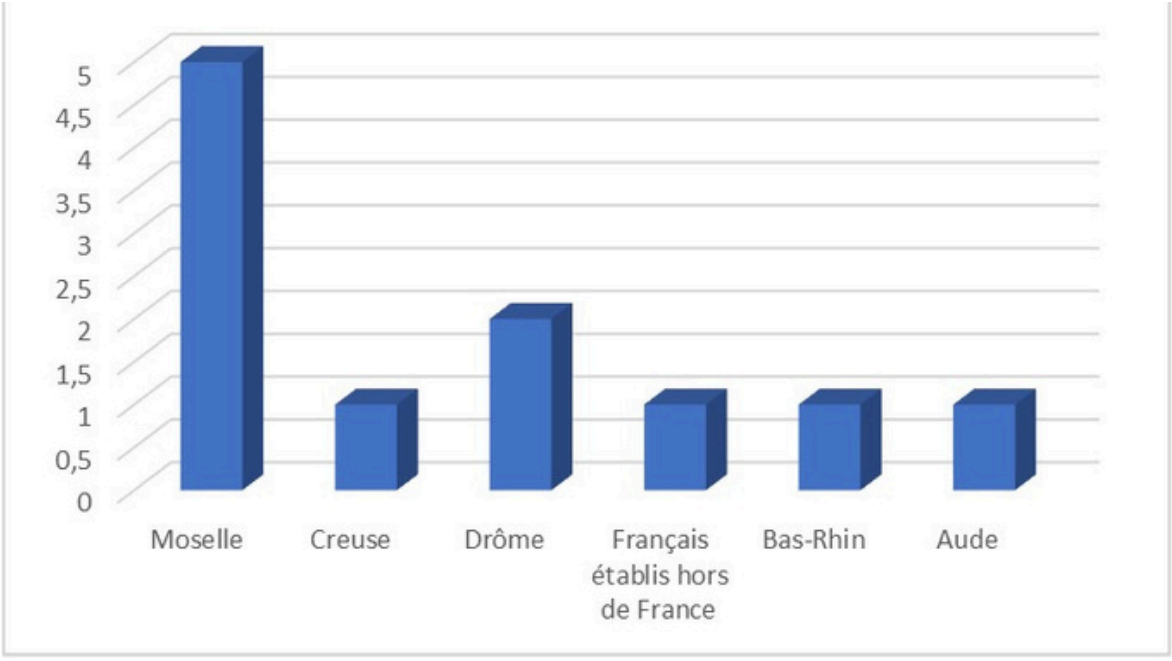
EN CHIFFRES

Avec seulement 11 questions en vingt ans, les questions d'histoire commune aux deux pays occupent donc une place marginale dans le débat parlementaire. Elles couvrent toutefois des territoires variés, même si la moitié d'entre elles provient de départements de l'Est, en contact direct avec l'Allemagne.

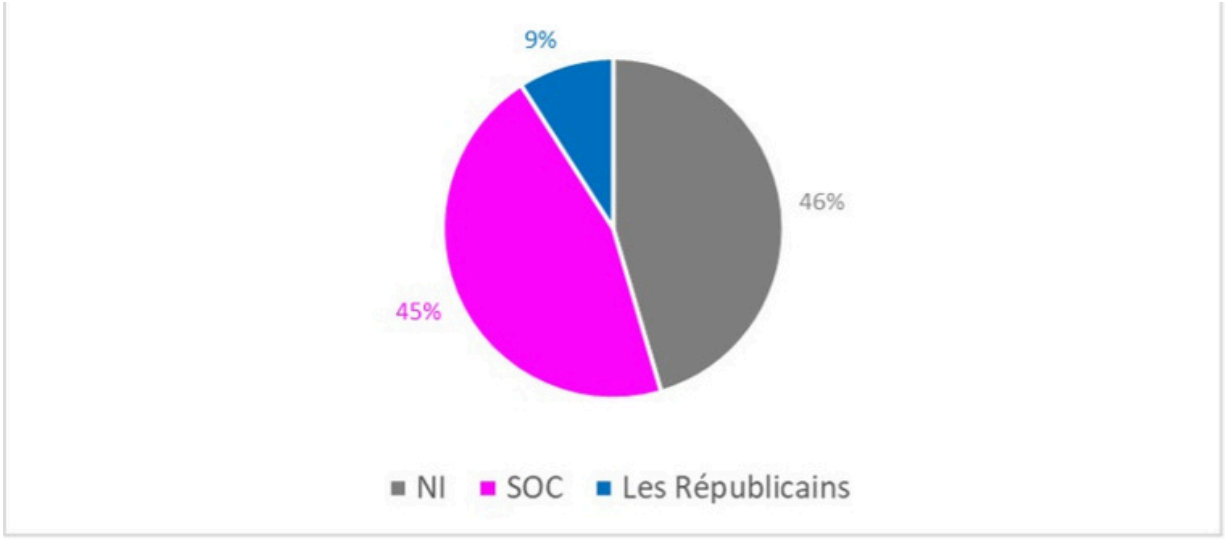
Le spectre politique est tout aussi restreint : trois groupes seulement s'expriment — les socialistes (45 %), les non-inscrits (46 %) et, plus marginalement, les républicains ou UMP (9 %).

La chronologie est révélatrice. L'essentiel des questions se concentre entre 2005 et 2012 ; une seule intervient en 2025. Ce recul interroge : les relations franco-allemandes ont-elles perdu leur centralité dans les enjeux historiques et mémoriels ?

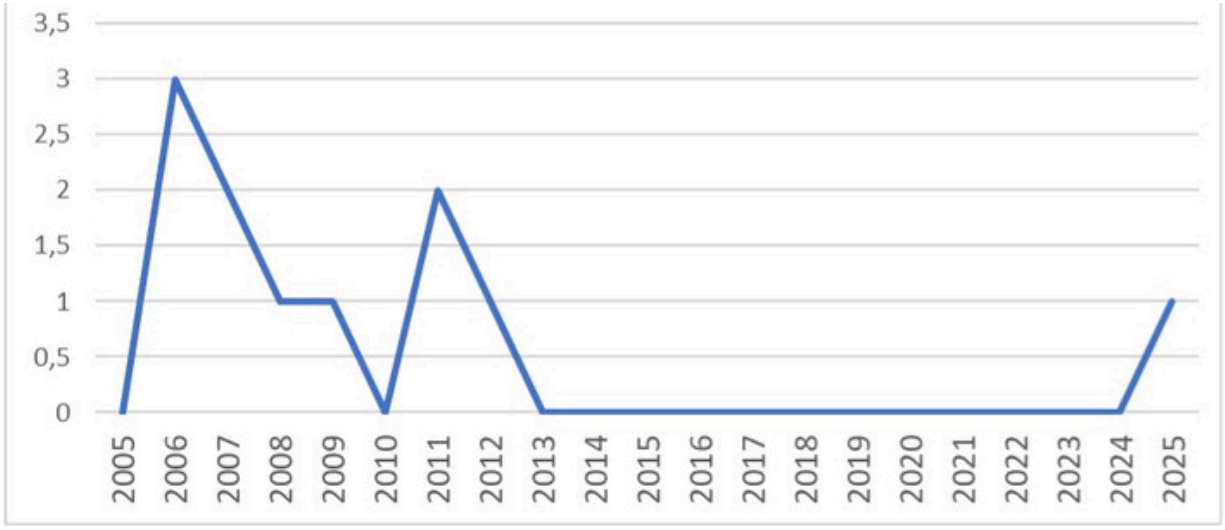
NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR DÉPARTEMENT (2005-2025)



POURCENTAGE DE QUESTIONS POSÉES PAR COURANT POLITIQUE (2005-2025)



NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR ANNÉE (2005-2025)

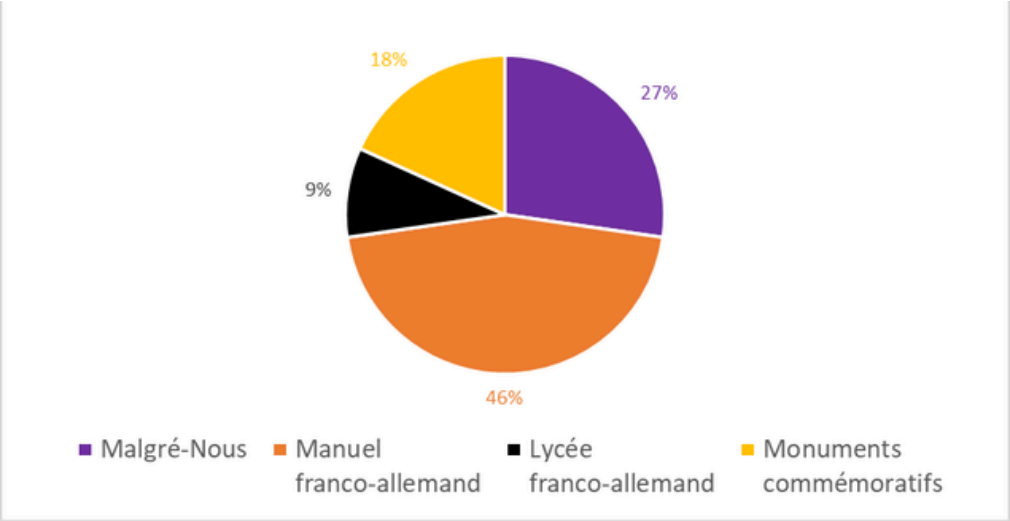


L'HISTOIRE FRANCO-ALLEMANDE

EN SUJETS

Quatre grands thèmes structurent les interventions : les Malgré-Nous, les manuels franco-allemands, les monuments commémoratifs et le lycée franco-allemand.

PROPORTION DES QUESTIONS POSÉES SELON LES SOUS-THÈMES (2005-2025)



- **LES "MALGRÉ-NOUS" (3 QUESTIONS)**

Les « Malgré-Nous » désignent les Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande pendant la Seconde Guerre mondiale, à la suite de l'annexion de fait de ces territoires par le Reich. Contraints de combattre, souvent sur le front de l'Est, ils incarnent une mémoire complexe, entre violence subie et identité imposée.

Comme le rappelle Julie Le Gac, historienne spécialiste de la Seconde Guerre mondiale, des violences de guerre, de l'histoire du genre et de la psychiatrie de guerre, cette situation traduit la singularité de l'Alsace-Moselle : intégrées au Reich, ces régions subissent dès 1942 une conscription obligatoire, qui concerne environ 130 000 jeunes. Engagés dans une guerre qu'ils ne reconnaissent pas, ces hommes font face à une forte hostilité locale, entre refus, fuites et tensions. Leur dispersion à partir de 1943 vise à prévenir toute résistance organisée.

Les questions parlementaires sur ce sujet émanent exclusivement de territoires concernés. Jean-Louis Masson évoque un « devoir de mémoire », tandis que le ministère met en avant ses actions, notamment le soutien au mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck.

En 2025, Elsa Schalck (Bas-Rhin) relance le débat en interrogeant leur place dans les programmes scolaires. Cette question reste, à ce jour, sans réponse.

- **LE MANUEL FRANCO-ALLEMAND (5 QUESTIONS)**

Le projet de manuel franco-allemand naît en 2003, à l'occasion du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée, porté conjointement par le président Jacques Chirac et le chancelier fédéral Gerhard Schröder.

Les questions parlementaires ciblent à la fois son contenu et sa pérennité. Sont pointés des éléments jugés incertains, encore débattus par les historiens, ainsi que des omissions ou des confusions. En toile de fond, une interrogation : jusqu'où peut aller une écriture partagée de l'histoire ?

Le ministère défend le projet, présenté comme une coopération éditoriale innovante, sans en remettre en cause les fondements. Il privilégie le dialogue avec les acteurs concernés plutôt qu'une révision de fond.

Enfin, une question aborde la mémoire commune de la captivité de guerre, avec la proposition de commémorations franco-allemandes. Elle est restée sans suite, en raison de la fin du mandat du sénateur concerné.

- **LES MONUMENTS COMMÉMORATIFS (2 QUESTIONS)**

Les deux questions portent sur un point sensible : la reconnaissance des soldats alsaciens-mosellans morts sous uniforme allemand pendant la Première Guerre mondiale, conséquence directe du traité de Francfort (1871).

Jean-Louis Masson dénonce une forme de discrimination mémorielle. Le ministère oppose une réponse claire : ces soldats ne peuvent être reconnus comme « Morts pour la France » ni figurer sur les monuments qui leur sont dédiés. Il distingue explicitement leur situation de celle des Malgré-Nous de 1939-1945.

En revanche, il rappelle que leur mémoire est déjà honorée localement, à travers des inscriptions neutres comme « À nos morts », utilisées dans de nombreuses communes d'Alsace-Moselle.

- **LE LYCÉE FRANCO-ALLEMAND (1 QUESTION)**

Cette question, posée par le sénateur Jean-Louis Masson, concerne la pérennité du lycée franco-allemand de Sarrebruck. Celui-ci a fait l'objet de nouvelles restrictions en 2006, notamment une réduction des effectifs en classe de sixième, ainsi que le refus d'élèves français et allemands résidant en France.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a répondu que la prise en charge du lycée de Sarrebruck relève du ministère des Affaires étrangères. Il souligne toutefois que le paysage éducatif a évolué et qu'un nombre important d'élèves mosellans atteint désormais un niveau remarquable en allemand grâce à la « voie spécifique mosellane », aux nombreuses sections bilingues, à l'AbiBac et aux accords de coopération transfrontalière.

LA POLITIQUE MÉMORIELLE

OBSERVATOIRE
HISTOIRE
VIE PUBLIQUE

Ici, le passé devient un enjeu d'action publique. Les questions se multiplient, les sujets se diversifient, mais une constante s'impose : la mémoire structure largement l'intervention politique. Entre commémorations, réparations et préservation du patrimoine, c'est une certaine manière de faire vivre l'histoire qui se dessine.

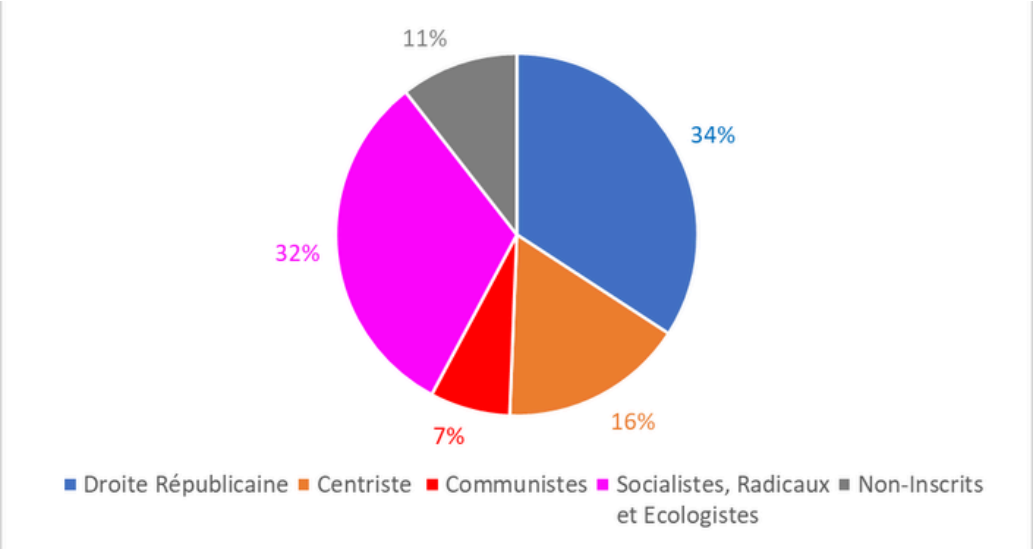
EN CHIFFRES

La politique mémorielle est principalement portée par deux grands blocs : la droite républicaine (34 %) et les Socialistes, Radicaux et Écologistes (32 %). À eux seuls, ils concentrent plus de la moitié des interventions, avec 156 questions sur 237.

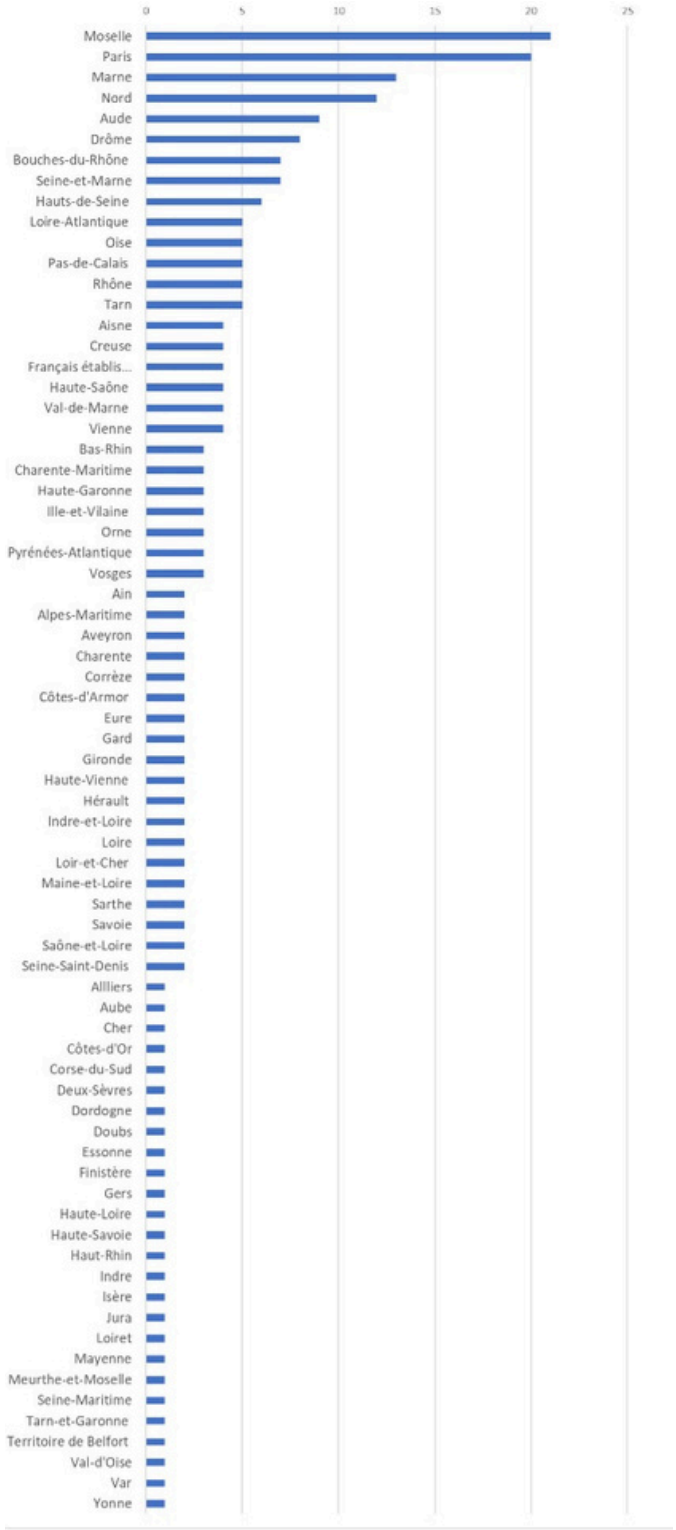
L'ancrage territorial est large : 72 départements se sont exprimés. Certains se distinguent toutefois nettement, notamment la Moselle (21 questions) et Paris (20), suivis de la Marne (13) et du Nord (12). Cette dynamique s'inscrit majoritairement dans le Nord et le Nord-Est, des territoires fortement marqués par l'histoire.

Sur le plan chronologique, l'activité reste relativement stable, oscillant entre 5 et 15 questions par an. Une exception notable : l'année 2021, qui enregistre un pic à 31 questions, signe d'une intensification ponctuelle des enjeux mémoriels.

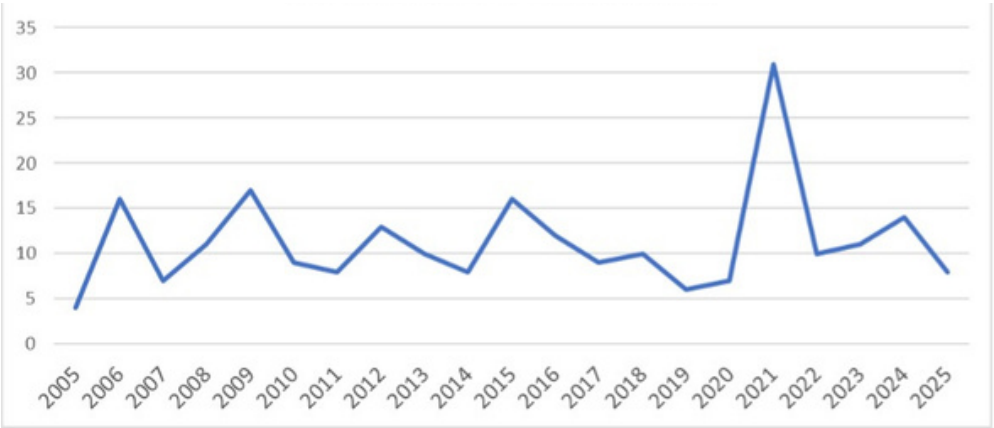
POURCENTAGE DE QUESTIONS POSÉES PAR COURANT POLITIQUE (2005-2025)



NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR DÉPARTEMENT (2005-2025)



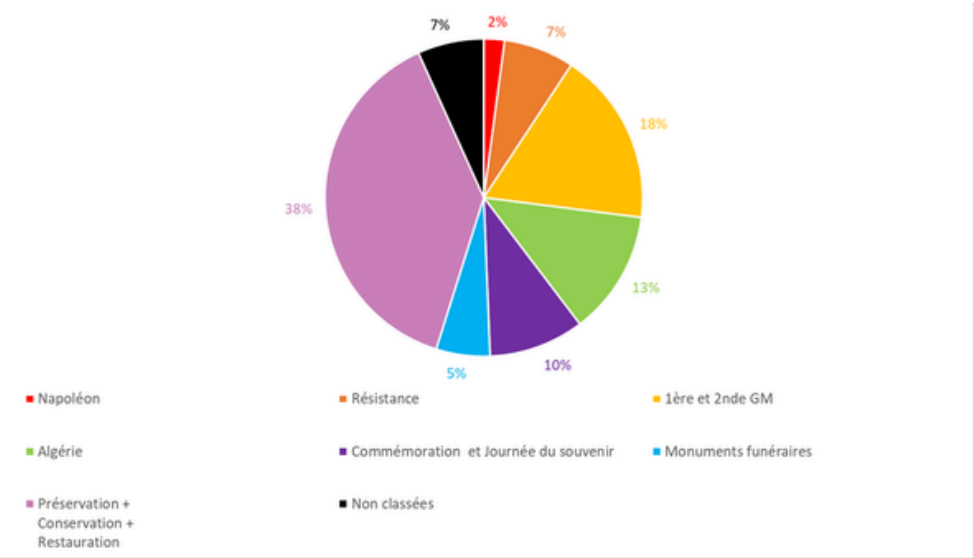
NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR ANNÉE (2005-2025)



EN SUJETS

Les trois thèmes les plus abordés sont ceux de la préservation, de la conservation et de la restauration (38 %), suivis par la Première et la Seconde Guerre mondiale (18 %), puis par l'Algérie (13 %).

NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES SELON LES SOUS-THÈMES (2005-2025)



- **LES NAPOLÉON(S) (5 QUESTIONS)**

Les premières questions portent sur des commémorations liées aux bicentenaires. En 2005, Nicolas Alfonsi (Corse du Sud) critique la discrétion des célébrations françaises d'Austerlitz, qu'il oppose au faste observé à l'étranger. Il y voit une forme de malaise dans la manière d'assumer l'héritage de Napoléon Bonaparte. Le ministère répond en affirmant que les commémorations ont bien eu lieu et rappelle une ligne constante : la gestion des mémoires relève du politique, mais l'écriture de l'histoire appartient aux historiens.

En 2006, Bernard Piras (Drôme) interroge l'absence de commémoration officielle pour le bicentenaire du général Alexandre Dumas. Le refus du Haut Comité des célébrations nationales s'inscrit dans une doctrine claire : ne pas commémorer les figures militaires de l'Empire, tout en laissant une marge d'initiative aux collectivités.

En 2007, le même sénateur questionne le rapatriement des cendres de Napoléon III. Le ministère invoque les volontés de l'impératrice Eugénie et l'absence de demande familiale pour justifier le statu quo.

Plus récemment, deux questions portent sur le général Charles Étienne Gudin. Jean-Louis Masson demande d'abord son inhumation aux Invalides à l'occasion du bicentenaire de 2021, puis critique les conditions de son rapatriement. Le ministère confirme l'organisation d'une cérémonie officielle, inscrite dans le cadre des commémorations nationales.

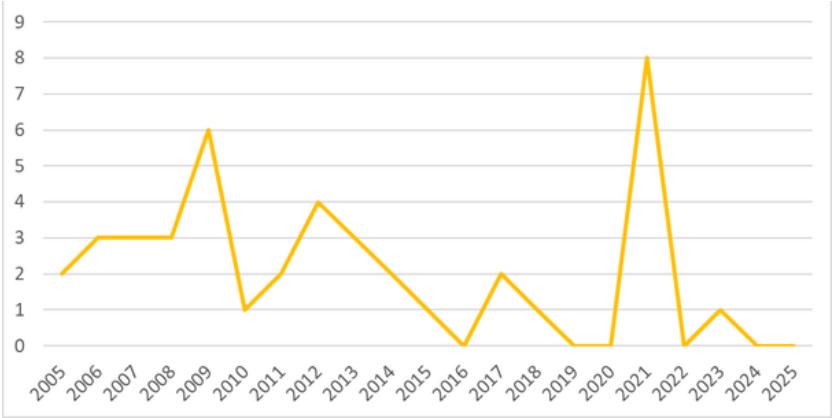
Dans l'ensemble, ces interventions révèlent une tension constante : entre reconnaissance historique, choix politiques et arbitrages mémoriels.

- **LES PREMIÈRE ET SECONDE GUERRE MONDIALE (42 QUESTIONS)**

À propos des deux guerres mondiales : des questions sont posées chaque année, sur des sujets variés — indemnisations, réhabilitation des fusillés, commémorations, protection des lieux ou encore transmission de la mémoire.

Elles traduisent une double exigence : préserver et réparer. Derrière ces interventions, une volonté claire de maintenir une mémoire active, tout en reconnaissant les injustices subies par les victimes et leurs descendants.

NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR ANNÉE (2005-2025)

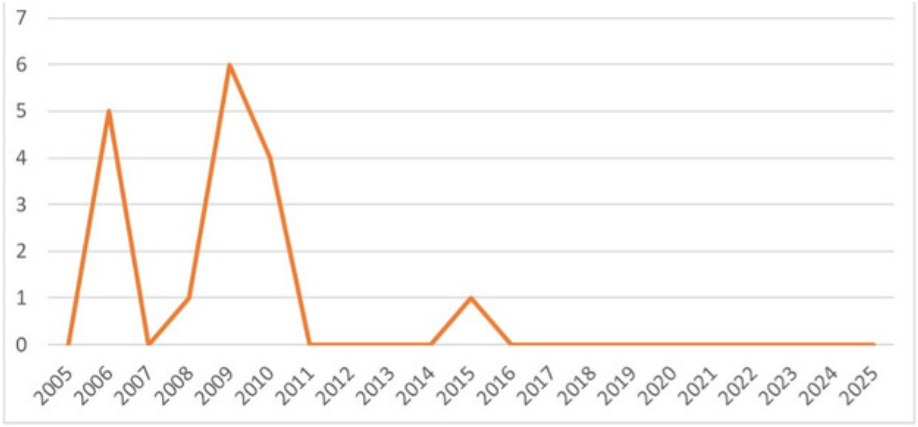


- **LA RÉSISTANCE (17 QUESTIONS)**

La plupart des questions, à l'exception de deux, portent sur l'instauration de la Journée nationale de la Résistance, célébrée le 27 mai et instituée par la loi du 19 juillet 2013. Cette journée est soutenue par des sénateurs issus de l'ensemble des courants politiques, qui interrogent le gouvernement sur sa mise en place et sa position à ce sujet, tout en rappelant l'origine de cette revendication portée par l'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance (ANACR). Les parlementaires insistent sur la nécessité de pérenniser le travail de mémoire autour de la Résistance. Certains sénateurs se distinguent particulièrement par leur implication, notamment Bernard Piras, auteur de trois questions sénatoriales, et Marcel Rainaud, auteur de deux questions. Sur le plan politique, les groupes Socialistes, Radicaux et Écologistes apparaissent comme les plus actifs avec dix questions déposées, suivis de la Droite républicaine (trois questions) et des Centristes (deux questions).

Les deux autres questions concernent les orphelins de résistants ou les enfants de personnes mortes en Allemagne, ainsi que les aides et indemnités auxquelles ils peuvent prétendre. Le ministère délégué aux Anciens combattants rappelle que les décrets de 2000 et de 2004 ont instauré une mesure d'indemnisation symbolique, dotée d'une forte portée juridique, en faveur des orphelins de victimes d'actes de barbarie — déportés juifs, résistants ou déportés politiques exécutés — afin de reconnaître la spécificité de leurs souffrances. En revanche, les prisonniers de guerre décédés en captivité ne relèvent pas de ce dispositif, leur situation étant considérée dans le cadre d'un conflit entre États. Leurs orphelins ont toutefois bénéficié d'autres formes de réparation, notamment par le biais de pensions, et demeurent ressortissants de l'ONAC pour l'assistance. Ces mesures témoignent ainsi de l'existence d'une véritable politique de réparation menée par l'État.

NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR ANNÉE (2005-2025)



- **LA GUERRE D'ALGÉRIE (30 QUESTIONS)**

Comme les deux guerres mondiales, la guerre d'Algérie reste un sujet actif, avec des questions posées presque chaque année. Quatre enjeux dominent : les dates de commémoration (5 décembre vs 19 mars), le statut de « mort pour la France », la reconnaissance des militaires présents après 1962 et la mémoire des harkis.

Un double dispositif s'est imposé : le 19 mars, officialisé en 2012, devient la journée du souvenir des victimes, tandis que le 5 décembre reste dédié aux « morts pour la France ». Sur le plan juridique, ce statut demeure strictement encadré, mais une avancée notable intervient en 2018 : la période 1962-1964 est reconnue comme OPEX, ouvrant l'accès à la carte du combattant.

Enfin, la question des harkis occupe une place centrale. Après la reconnaissance par François Hollande de la responsabilité de l'État en 2016, un plan d'action est engagé : revalorisation des aides, développement du travail mémoriel, facilitation de l'accès à l'emploi et simplification administrative.

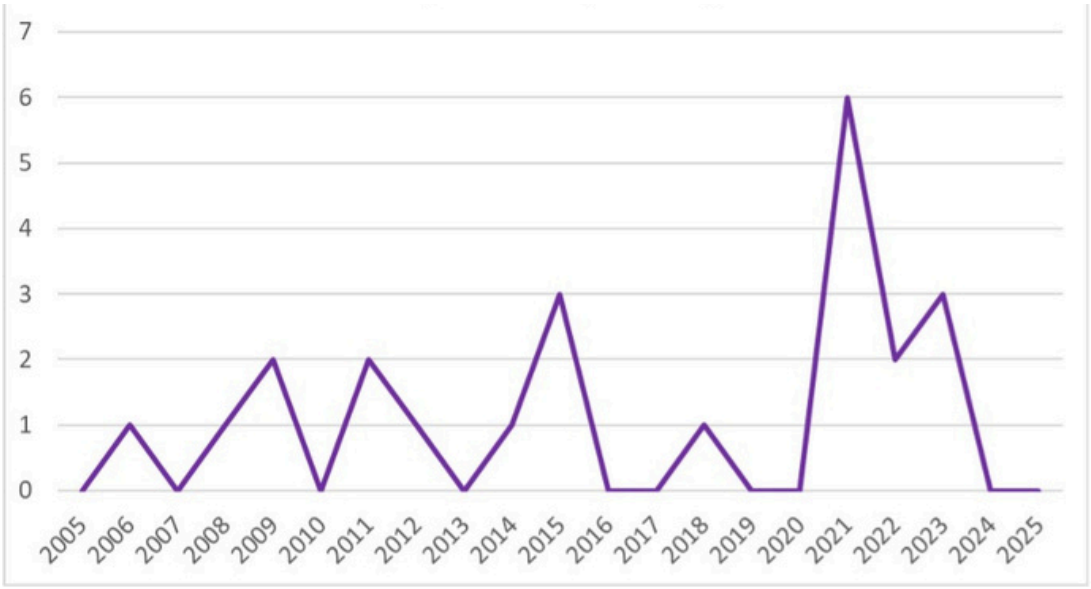
NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR ANNÉE (2005-2025)



- **COMMÉMORATION ET JOURNÉE UNIQUE DU SOUVENIR (23 QUESTIONS)**

Le sujet des commémorations est particulièrement présent ces dernières années. Les questions sont le plus souvent posées en amont ou à la suite d'un événement — anniversaire, centenaire ou bicentenaire — ce qui montre un lien direct entre calendrier mémoriel et activité parlementaire. Les thématiques abordées sont variées : organisation des cérémonies, rôle du musée d'histoire de France, plaques commémoratives, signalisation des lieux de mémoire, participation des jeunes ou encore port du Bleuet de France. Dans l'ensemble, ces interventions confirment que la question des commémorations reste pleinement active, avec en moyenne une question par an, signe d'un enjeu mémoriel toujours vivant.

NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR ANNÉE (2005-2025)



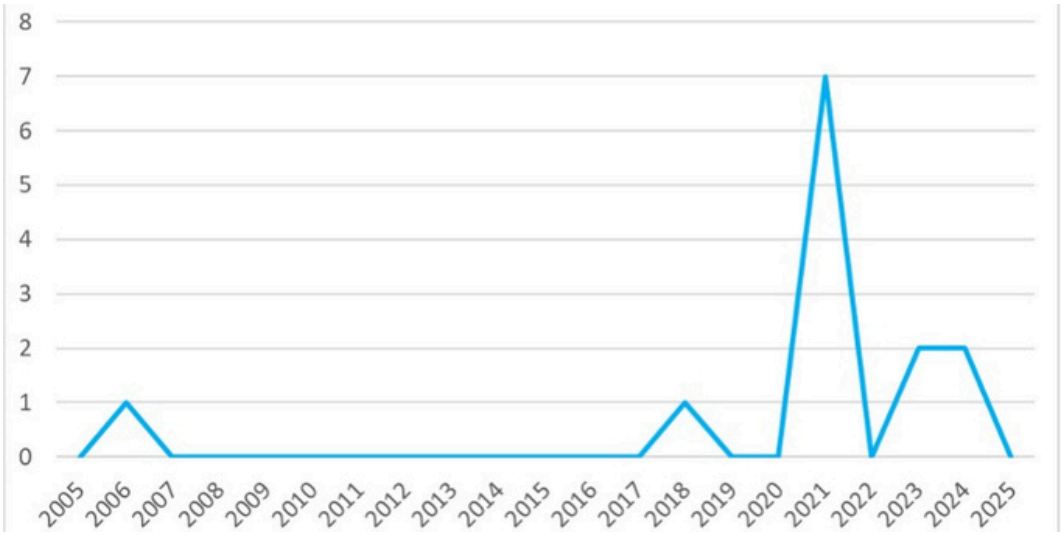
- **LES MONUMENTS FUNÉRAIRES (13 QUESTIONS)**

Le sujet des sépultures reste secondaire, mais revient régulièrement. Les questions portent sur la restauration des monuments funéraires, la sauvegarde du patrimoine, les cimetières militaires à l'étranger, ainsi que l'entretien des tombes des « Morts pour la France » et le statut de leurs plaques, notamment face à des vols signalés en 2021. Le ministère de la Culture rappelle un principe clair : les communes ne peuvent intervenir sur des tombes privées, sauf en cas de danger. Certaines sépultures peuvent toutefois être protégées au titre des monuments historiques. La protection du patrimoine funéraire reste limitée aux éléments présentant un intérêt exceptionnel, afin de préserver les droits des familles.

Concernant les plaques « Mort pour la France », leur statut est privé : elles ne bénéficient pas d'une protection spécifique et relèvent du droit commun en cas de vol. De même, les tombes restituées aux familles échappent à la responsabilité de l'État. Les communes peuvent néanmoins intervenir, dans un cadre légal précis, en cas d'abandon.

Enfin, l'État assure la conservation de près de 320 000 sépultures militaires à l'étranger, réparties sur environ 1 000 sites. Cette mission, pilotée par les services du ministère des Armées, repose sur un réseau d'acteurs institutionnels et locaux, dans une logique d'entretien et de transmission de la mémoire.

NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR ANNÉE (2005-2025)



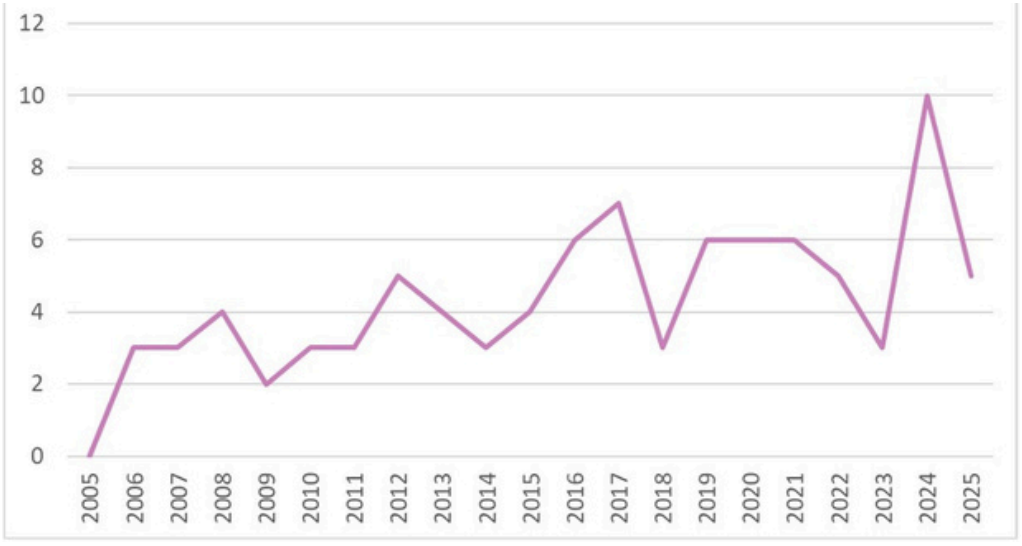
- **LA PRÉSERVATION, CONSERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE (91 QUESTIONS)**

La préservation, la conservation et la restauration constituent des enjeux récurrents dans le domaine culturel. Au cours des vingt dernières années, le Sénat a été saisi en moyenne de quatre questions par an sur ces thématiques.

Si l'intitulé recouvre une réalité globale, les objets concernés sont variés. Les questions portent aussi bien sur des musées, des œuvres et des manuscrits que sur des monuments historiques — citadelles, églises, moulins — ou encore sur du patrimoine militaire (chars, jeeps, etc.). Les sénateurs y expriment leurs préoccupations relatives à l'abandon, à l'entretien, à la sauvegarde, au classement et à la sécurité de ces biens.

Une attention accrue se dégage ces dernières années pour les moulins et les églises. Cette évolution traduit une inquiétude croissante face au risque de disparition d'un patrimoine structurant de l'histoire française, qu'il soit meunier, hydraulique ou cultuel.

NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES PAR ANNÉE (2005-2025)



- **DIVERS (16 QUESTIONS)**

Cette catégorie regroupe les questions qui échappent aux grands axes identifiés, révélant ainsi une grande diversité de sujets. Elle donne à voir, en creux, l'étendue des préoccupations parlementaires dès lors que l'histoire et le patrimoine sortent des cadres les plus attendus.

On y trouve des interrogations sur la transmission de l'histoire aux jeunes, mais aussi sur des enjeux ponctuels ou médiatiques, comme le vol au Musée du Louvre, ou encore des projets culturels spécifiques. Ces questions, plus dispersées, n'en sont pas moins révélatrices d'un intérêt constant pour la valorisation du patrimoine.

Un exemple emblématique est celui de l'Hôtel Mezzara à Paris. En 2018, Céline Boulay-Espéronnier (Paris) interpelle le ministère sur l'avenir de ce bâtiment conçu par Hector Guimard, alors en cours de cession. Elle propose sa transformation en musée dédié à l'Art nouveau, capable de donner à Paris un lieu de rayonnement comparable à ceux consacrés à Gaudí ou Horta.

La réponse intervient plusieurs années plus tard : en 2025, le ministère valide la création d'un musée Guimard et de l'Art nouveau, avec une ouverture annoncée pour janvier 2028. Un exemple concret de la manière dont certaines questions parlementaires peuvent, à terme, déboucher sur des projets structurants.

CONTACTS

Pierre Branda
Directeur de l'Observatoire
branda@napoleon.org

François Houdecek
Responsable d'analyses
houdecek@napoleon.org

Camille Crunchant
Responsable des éditions
crunchant@napoleon.org